

# Organisation des cours de natation

## Le sport c'est la ressource asbl

### Piscine Bertrix/ parents

### Année 2022 - 2023

Le sport c'est la ressource asbl  
Ponsard Julien (président)  
N° Asbl : Be 05 07851220.  
Rue du ménil 58, 6730 Breuvanne.

0475/ 98 11 64  
info@ressource-toi.be  
www.ressource-toi.be

## Organisation des cours

**Les lectures de ce document et du règlement sont obligatoires.**

Adresse de la piscine :

- Complexe sportif
- Rue du Culot, 44
- 6880 Bertrix

Une fois arrivé à la piscine, vous serez tenus de vous présenter à la **réception qui sera à l'entrée.**

Vous devrez expliquer que vous avez cours avec l'asbl le sport c'est la ressource. L'entrée faisant partie de la cotisation, rien ne devra être payé par **l'enfant faisant le cours.**

**1°** Il est préférable **pour le premier cours** de venir minimum **10 minutes à l'avance.**

Pour rappel : *Article. 14. Retard d'un parent avec son enfant pour son cours. Il ne sera pas possible de récupérer une arrivée tardive en fin de séance. Le cours commence et se termine à l'heure réservée.*

**2°** La règle des 2 minutes

Après ce premier cours, ne pas venir à la piscine trop longtemps à l'avance.  
Évitons le temps d'attente trop long.  
Les 2 minutes ( maximum ) avant le début du cours et pour vous parents avant la fin du cours de votre enfant doivent se faire à la "zone 1".



Zone 1

**3°** Seuls les vestiaires **collectifs réservés** pour les cours pourront être utilisés  
L'habillement de votre enfant en tenue correcte est sous votre responsabilité.

Rappel de la **tenue obligatoire** :

- Maillot (pas de short)
- Bonnet de bain.
- Si verrue au pied, chaussette en latex **obligatoire**.
- Pas de brassards
- Pas de lunettes pour le niveau 1 et 2

**Attention**, si nous constatons **une verrue non protégée**, l'entrée vous sera **refusée**.

**Attention**, l'asbl conseille vivement une combinaison pour les enfants d'un âge inférieur à 3 ans participants au cours privatif.

**4°** Vestiaires ( voir pictogramme )

Seuls les vestiaires **collectifs réservés** pour les cours pourront être utilisés.

**Aucun vêtement** ne pourra être laissé dans le vestiaire réservé pendant le cours de votre/vos enfant/s.

**A votre charge**,

**Afin de ne pas perturber le cours, un passage aux toilettes est obligatoire avant la prise en charge** de votre enfant par son moniteur.

Pour éviter d'avoir du stationnement ( interdit ) à la « zone de passage ». Seulement en présence du moniteur, vous pourrez faire passer votre enfant par les vestiaires individuels ou collectifs. Il le rejoindra à la "zone de passage".

Votre présence avant le cours à la zone de passage n'est pas autorisée. ( règle des 2 minutes )



Zone de passage

**\*Interdit d'accès**

Même si la porte est ouverte, merci de ne jamais passer par cet endroit svp.  
Les vestiaires individuels situés à côté sont une autre solution de passage rapide vers la zone piscine (attention à la barrière hygiène)



**\*Interdit d'accès, l'accès à la piscine par cette porte n'est pas autorisé.**

Merci de rester avec votre enfant jusqu'à sa prise en charge de son moniteur.

**A charge du moniteur.**

Douche ainsi que pédiluve sont obligatoires. Cette étape fait partie du cours et se fera avec le moniteur.

**5° Si retard**

Il devra venir rejoindre seul son moniteur **préalablement interpellé.**

Attention, pour la sécurité, le moniteur doit avoir un visuel avec vous et votre enfant avant son déplacement.

Vous devrez rester bienveillant.

Si vous estimez que votre enfant ne peut pas se débrouiller seul, le maître-nageur accepte que le parent vienne amener à pieds nus ou avec protections chaussures son enfant au bord de l'eau.

Merci de vous assurer qu'il arrive près de son moniteur et pris en charge avant de rejoindre les gradins / zone 2. (garder un visuel)

**7° Temps de jeux** avant ou après la séance de votre enfant.

Il y a des périodes nageurs et jeux libres pendant les périodes publiques.

Votre enfant ne pourra pas jouer si la plage horaire est annoncée "nageur" (voir ci-dessous)

Si réclamation, cela devra se faire auprès du maître-nageur.

Eviter les temps de jeux avant le cours de l'enfant.

Privilégier les jeux après pour la motivation.

Pour rappel, cette période est **sous votre responsabilité**.

**Les enfants de - de 10 ans sont sous la surveillance d'un adulte.**

**8°** Vous devrez vous trouver **à la zone 1** pour récupérer votre enfant **à la fin de son cours**.

Attention à la **ponctualité** ! ( règle des 2 minutes )

**Nous vous ramènerons votre enfant à cet endroit.**

Pour rappel, nous ne serons **nullement responsables** de tout accident.

Si douche d'après piscine, elle sera sous votre responsabilité.

**9°** Tout **document mutuelle** devra être envoyé au siège de l'asbl. En plus de cette attestation à remplir, une deuxième enveloppe préalablement remplie et affranchie devra y être glissée pour son retour à votre domicile.

- *Julien Ponsard*
- *58 rue du ménil*
- *6730 Breuvanne*

Merci d'avance de respecter cette organisation et **ne pas déranger les moniteurs** lors de leur travail.

**10°** Les cours se feront dans **une piscine publique à des heures publiques**.

Bruits, éclaboussures, affluence sont parfois les conditions de travail.

Prenons les choses positivement, cela rentre dans l'accoutumance !

**11°** Nous, Moniteurs du club « Le sport c'est la ressource asbl », sommes tenus **d'optimiser et de concrétiser l'évolution** dans l'apprentissage de l'enfant dans **les différentes nages**.

Nous nous engageons à avoir notre propre méthode et être en cohésion entre nous les Moniteurs du club.

12° Merci de lire attentivement le règlement

Asbl le sport c'est la ressource

Julien Ponsard - Président

[www.ressource-toi.be](http://www.ressource-toi.be)

RESSOURCE-TOI!

